

## DECISION

### n° 2024-028

**Objet : Finances - Virement de crédits**

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie,**

Vu l'article L.2122-22, 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5217-10-6 du Code général des Collectivités territoriales relatif à l'autorisation donnée par l'Assemblée délibérante au Président pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre ;

Vu la délibération n°05 du Conseil Syndical en date du 29 novembre 2023 adoptant l'instruction budgétaire et comptable de la M57 développée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec la possibilité de procéder par l'exécutif à compter de la mise en place de la M57 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections du budget ;

Vu la délibération n°20.2024 du Conseil Syndical en date du 11 mars 2024 approuvant le budget pour l'année 2024 ;

Considérant une dernière facture à régulariser pour l'opération de Pré-Couardin et une hausse des coûts pour l'opération de Tournon;

**Décide**

**Article 1 :** décide le virement de crédit suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D 4581001 – Opération Digue Arc Chamousset	10 500			
D 4581014 – Opération Dignes Rive Gauche Pré Couardin		500		
D 4581018 – Opération Dignes Rive Droite Tournon		10 000		
R 4582001 – Opération Digue Arc Chamousset			10500	
R 4582014 – Opération Dignes				500

Envoyé en préfecture le 27/08/2024

Reçu en préfecture le 27/08/2024

Publié le



ID : 073-200008423-20240827-29\_2024-BF

Rive Gauche Pré Couardin				
R 4582018 – Opération Dignes Rive Droite Tournon				10 000

**Article 2** : M. Le payeur départemental de la Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil Syndical.

**Article 3** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet et à la trésorerie départementale de la Savoie.

Fait à Albertville, le 27 août 2024

Le Président du SISARC  
François RIEU

**S.I.S.A.R.C**  
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de